N° 38

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 64 (2004-2005)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Economie, du Tourisme et de la Politique agricole

Lundi 4 juillet 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Questions orales 4

Question orale de M. Brotcorne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la complémentarité de la mise en œuvre de la déduction fédérale pour «capital à risque» avec le plan stratégique «création d'activités et d'emplois»»

Orateurs : M. le Président, M. Brotcorne, M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 4

Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (SOFINEX)»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 6

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la cession des parts de la SRIW dans Durobor à Soignies»

Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 9

Question orale de M. Procureur à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la délocalisation annoncée du site d'imprimerie de Rhisnes vers Grand-Bigard»

Orateurs : M. le Président, M. Procureur, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 11

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la publication des derniers résultats de l'enquête conjoncturelle en Belgique»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 14

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'évolution du dossier des nouvelles verreries de Momignies»

Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 17

Question orale de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le dépôt de bilan de la société Scovill Fasteneers Europ (ex-Unifast)»

Orateurs : M. le Président, M. de Saint Moulin, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 19

Question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'annonce d'une restructuration à l'usine BASF de Feluy»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 23

Question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les aides à l'investissement»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi..... 26

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'accord in extremis *obtenu sur le textile chinois»*

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 29

Liste des abréviations courantes 32

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 16 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BROTCORNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉDUCTION FÉDÉRALE POUR «CAPITAL À RISQUE» AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE «CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Brotcorne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la complémentarité de la mise en œuvre de la déduction fédérale pour «capital à risque» avec le plan stratégique «création d'activités et d'emplois»».

La parole est à M. Brotcorne pour poser sa question.

M. Brotcorne (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question était rédigée il y a un certain temps déjà, on m'avait dit que je pouvais éventuellement la poser en votre absence, mais j'ai préféré que vous soyez là et puis, à l'époque, le Gouvernement wallon avait adopté, en première lecture, son plan qualifié de «Création d'activités et d'emplois», 88 mesures et quatre chapitres centrés sur l'entreprise (création, développement, mise en réseau), la différenciation (la recherche, l'innovation, la créativité), capital humain (demandeurs-d'emploi, fonctions critiques, etc.) et l'ouverture sur le monde (favoriser les exportations et susciter davantage les investissements étrangers).

Alors, certaines de ces mesures existent déjà, d'autres sont encore à mettre en œuvre dans les semaines qui viennent pour calmer mon voisin. Toutes, en tout cas, répondent au souci de former un ensemble cohérent, doté d'une certaine efficacité et traduisent la volonté de concentrer davantage les moyens régionaux dans quelques secteurs clés, que vous avez appelé «les pôles de compétitivité», en veillant d'ailleurs à ce que ceux-ci disposent d'une taille critique suffisante pour leur permettre de s'affirmer sur la scène internationale.

Dans le cadre de son plan, le Gouvernement wallon entend également agir sur la fiscalité des entreprises en commandant notamment une étude – on y a peut-être fait allusion, tout à l'heure – de l'impact sur le développement économique de diverses taxes locales et provinciales en ayant l'idée de négocier un «pacte fiscal» avec les pouvoirs locaux concernés. Depuis, j'ai lu une proposition de M. Jeholet invitant les provinces, dans lesquelles son Parti se trouve d'ailleurs, à veiller à avoir une fiscalité qui tienne mieux en compte la nécessaire compétitivité de nos entreprises.

M. Fontaine (MR). – Le MR ?

M. Brotcorne (cdH). – Oui, son Parti. Les provinces dans lesquelles son Parti se retrouve dans l'ensemble des majorités. Je trouve que c'est intéressant d'analyser les termes de la proposition qu'il vient de déposer au Parlement.

M. Fontaine (MR). – Vous étiez dans les auteurs de …

M. Brotcorne (cdH). – Oui, mais le MR est au pouvoir depuis lors, Monsieur Fontaine et vous n'avez rien fait pour la modifier. C'est que vous ne l'avez pas trouvé si mauvaise et aujourd'hui vous dites : *«Tiens, peut-être qu'il faudrait réfléchir à ce pacte fiscal provincial.». (Rumeurs.)*

Je vais dire qu'on va tous dans le même sens, en tout cas.

Justement, à part l'exonération du précompte immobiliser sur le matériel et l'outillage mise en œuvre depuis le 1er janvier dernier, il faut quand même bien constater que la Région ne possède pas de leviers fiscaux à l'égard des entreprises notamment en vue de renforcer les «pôles de compétitivité».

Au niveau fédéral, à l'époque où je rédigeais ma question, le Gouvernement wallon, à la lecture de son plan, me paraissait plutôt demandeur de la défiscalisation des aides économiques et de la recherche.

Depuis lors, le Gouvernement fédéral n'envisage plus de passer à l'acte en instaurant – ce n'est en tout cas pas à l'examen à la Chambre, je crois que cela doit encore venir au Sénat – une nouvelle déduction à l'impôt des sociétés qui devrait favoriser le développement du capital à risque-tout en rétablissant une certaine neutralité fiscale entre le recours à l'endettement – donc, c'est le recours à l'emprunt – et l'émission d'actions pour les entreprises qui veulent se financer – c'est ce qu'on a qualifié d'intérêt national.

Et donc, Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir si vous pensez que la mesure qui est ainsi prise au niveau fédéral d'instaurer cette déduction pour capital à risque permettra de soutenir les «pôles de compétitivité» ainsi que la dizaine de filières que le gouvernement wallon souhaite structurer, soutenir et promouvoir. En d'autres termes, pourriez-vous m'indiquer si une telle mesure participe, selon vous, pleinement au développement économique de notre Région en renforçant les mesures contenues dans le Plan stratégique «Création d'activités et d'emplois» ? Si oui, dans quel sens ? Si non, pourquoi ? Imaginez-vous, privilégierez-vous d'autres pistes sur le plan fiscal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Commissaires, je veux dire à M. Fontaine que le Sénat est parfois d'une rapidité étonnante puisque la loi est déjà publiée. Donc, effectivement, les Sénateurs travaillent vite. Elle a été publiée le 30 juin après avoir été adoptée le 22 juin.

Cette loi, aujourd'hui, instaurant une déduction fiscale entend encourager les sociétés à se doter de fonds propres plus importants, pour atténuer la discrimination que subissent les capitaux à risque par rapport aux fonds empruntés de tiers. En effet, en se finançant par des fonds de tiers, les intérêts sont déductibles, alors que dans le même temps, la rémunération des capitaux propres est, elle-même, soumise à l'ISOC et au précompte mobilier pour les dividendes distribués.

L'incitant fiscal va encourager, indifféremment, les PME et les grandes entreprises, qu'elles fassent partie d'un pôle de compétitivité ou d'une filière, à investir suffisamment de fonds propres dans leur développement. Il faut savoir que les statistiques démontrent que des entreprises qui ont une forte intensité capitalistique sont plus protégées que les autres contre les risques de faillites. C'est une tautologie, mais le dire ne gêne pas. Par ailleurs, cette mesure permettra, notamment, aux entreprises wallonnes de renforcer leurs fonds propres qui – et cela, c'est important –, sont inférieurs par rapport

aux autres régions du pays. Nous souffrons d'une sous-capitalisation et d'un manque de fonds propres de nos entreprises. Dès lors, dans son principe, je suis favorable à cette disposition. De plus, vous pourrez constater que les PME se voient attribuer un bonus d'un demi-point.

Cette mesure vient à propos pour soutenir les efforts que nous allons mener dans la création d'activités. Il ne s'agit pas en effet de faire de la création instantanée, sans lendemain, mais de la faire de manière durable et ainsi encore améliorer le taux de vie de nos entreprises.

Le Gouvernement wallon est également en discussion avec l'État fédéral pour proposer le modèle de défiscalisation des primes à l'investissement. Vous devez savoir que j'ai obtenu personnellement l'installation d'un groupe de travail lors du comité de concertation, et ce groupe de travail travailler. Ces deux normes, combinées avec les incitants régionaux en faveur des PME et des grandes entreprises contribueront à la création d'entreprises stables. En tout cas, c'est le vœu que je formule.

Enfin, je me permets de rappeler les dispositions que le Gouvernement a déjà prises en matière de fiscalité des entreprises. Et ce n'est pas rien.

Le décret programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative entend non seulement faciliter la transmission d'entreprises, mais se propose également d'alléger la charge fiscale pesant sur l'activité économique. Ces modifications substantielles sont les suivantes – nous en avons déjà parlé :

– c'est l'exonération – et vous le posez dans votre question, mais c'est important à le dire – totale du précompte immobilier sur le nouveau matériel et outillage acquis ou constitué à partir du 1er janvier 2005 ;
– en ce qui concerne la facilitation de la transmission d'entreprises, les droits de succession et de donation sont modifiés de la manière qui suit : mise à 0 % des droits pour la transmission de PME aux héritiers en ligne directe, à un conjoint ou à un cohabitant légal, ainsi qu'en cas de transmission d'une telle entreprise aux salariés, moyennant le respect de conditions en matière de maintien de l'activité et de l'emploi ;
– l'extension du dispositif de la réduction de tarif en cas de transmission d'entreprise, aux droits de créances et aux certificats d'actions, en vue de rapprocher ce taux réduit de la réalité économique contemporaine ;
– et l'alignement des deux législations, en matière de droits de succession et de droits de donation, en ce qui concerne les catégories de bénéficiaires : ceci implique l'extension du dispositif de la réduction de tarif des droits de succession, aux professions libérales, charges et offices.

Je pense que, véritablement, il faut tout faire pour renforcer la solvabilité de nos entreprises et cette mesure, personnellement, me permet de considérer que nous y contribuons.

M. le Président. – La parole est à M. Brotcorne.

M. Brotcorne (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DE L'EXPORTATION
ET DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES WALLONNES (SOFINEX)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (SOFINEX)».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a bientôt deux ans était créée la SOFINEX, la Société de Financement de l'Exportation, émanation de l'AWEx et de la SOWALFIN avec pour but d'être un interlocuteur privilégié des entreprises wallonnes dans le domaine du financement d'opérations internationales en leur offrant un ensemble approprié de services et d'outils financiers publics.

Alors, je ne vais pas revenir évidemment très longtemps sur la création de la SOFINEX, mais plutôt sur les moyens dont dispose la SOFINEX et les moyens que le Gouvernement wallon veut bien lui donner.

Si la volonté de promouvoir la SOFINEX est bien réelle, il s'agit – comme je l'ai dit – de se donner les moyens de ses ambitions. Donc, s'il est positif de promouvoir l'action et les services de la SOFINEX, il est bon aussi de lui donner les moyens.

Alors, Monsieur le Ministre, voilà quelques questions précises. Quand le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre l'augmentation de moyens financiers significatifs auprès de la SOFINEX ? Combien en ce qui concerne l'apport de la SOWALFIN ? Et combien en ce qui concerne l'apport de l'AWEx ? De quels montants s'agira-t-il ? Quelle sera la redistribution par enveloppe ? Je ne prendrai qu'un exemple pour justifier toutes ces interrogations, le rapport 2004 de l'AWEx signale une réalimentation de 500.000 euros pour la ligne de Crédit Tunisie et de 100.000 euros pour la ligne de Crédit Maroc. Ces montants sont-ils suffisants vu le nombre de demandes et de l'intérêt commercial que revêtent les Pays du Maghreb pour les PME wallonnes ?

Autre volet de mon intervention, elle concerne le Ducroire qui a développé de nouveaux produits financiers facilitant les conditions de crédits octroyés aux PME dans le cadre de leurs opérations internationales. Quelles sont les actions que vous prévoyez pour faire connaître ces différents instruments ? Quelle complémentarité – et c'est important – existe-t-il entre les facilités SOFINEX et ces nouvelles facilités Ducroire ? Et, le Ducroire ne dépasse-t-il pas son seul rôle d'assureur ? Et ne doit-on pas craindre un manque de cohérence et de clarté pour les PME wallonnes de même qu'un saupoudrage des moyens et un nouvel épisode d'une régionalisation incomplète des outils d'aide au commerce extérieur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, ainsi que vous le signalez, la SOFINEX est un nouvel outil mis récemment en place par la Région wallonne et qui a toute sa raison d'être dans le soutien que veut apporter la Région aux entreprises wallonnes qui cherchent à se positionner sur les marchés étrangers, voire investir à l'étranger.

Le développement de l'activité économique et de l'emploi en Région wallonne passe également par la capacité de nos entreprises à développer leur chiffre d'affaires à l'exportation, à fournir des services dans des pays tiers et à faire connaître leur expertise à l'étranger, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est ou dans les pays en développement.

Outre les retombées tangibles de telles activités en Région wallonne, les entreprises qui exportent leurs produits, services ou expertises, renforcent, par la même occasion, l'image de marque de la Région à l'étranger.

Ce lundi 27 juin, la SOFINEX a présenté à la presse et aux banques ses premières réalisations, après une année complète d'activité. Ce premier bilan a été largement relayé, malgré le côté technique et peu sensationnel de ce genre de sujet.

Venons-en maintenant à vos questions plus précises, portant sur les moyens mis à disposition de la SOFINEX. Les moyens sont encore assez limités, soit 28 millions d'euros. Le soutien, néanmoins, au travers de ces 28 millions, n'est pas négligeable.

Ainsi, depuis sa création, la SOFINEX, est intervenue dans 57 dossiers, dont une part importante dans le cadre de contrats décrochés par nos entreprises wallonnes à l'étranger. Ce soutien revêt différentes formes, dont les plus utilisées sont, d'une part, l'octroi de subventions dans le cadre d'accords bilatéraux conclus avec certains pays en développement – et vous les avez cités, la Tunisie et le Maroc, en contrepartie – et, d'autre part, l'octroi de sa garantie à des crédits consentis par des organismes bancaires, qu'il s'agisse de crédits exigés par les acheteurs tels que les garanties de restitution d'acompte ou de bonne exécution, ou encore de crédits visant à financer l'activité à l'exportation.

Aujourd'hui, les moyens de la SOFINEX ne manquent pas. En effet, sur les 28 millions d'euros mis à disposition de la SOFINEX, 19 millions sont encore disponibles. Cela étant, il faut reconnaître que la situation produit par produit peut être relativement différente.

Certains moyens sont quasi totalement utilisés, tels la ligne Maroc et la ligne Tunisie auxquelles vous faites allusion. Ces lignes ont déjà été réalimentées et le Conseil d'administration devra se positionner au cours du second semestre, c'est-à-dire dans les semaines qui viennent, sur une nouvelle alimentation de ces lignes, éventuellement par transfert de moyens en provenance d'autres produits, nettement moins utilisés. Comme vous le savez, il reste des moyens disponibles.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a déjà augmenté les moyens de la SOFINEX depuis sa création. Nous avons augmenté de 7 millions d'euros en 2004.

Fin 2005, l'opportunité de renforcer les moyens de la SOFINEX sera à nouveau exonérée sur base des réalisations effectives et des besoins.

En ce qui concerne le Ducroire, le Ducroire a effectivement développé de nouveaux produits financiers, tels l'octroi de crédits fournisseurs ou des garanties bancaires. Nous sommes évidemment avec deux institutions, l'une fédérale et l'autre régionale et je pense que, par rapport à nos entreprises, celles-ci ne souhaitent pas de régionalisation du Ducroire en l'état, en tout cas du côté francophone du pays. Aujourd'hui, l'Office National du Ducroire développe sa propre réflexion, mais l'un de vos amis, à mon avis, pourrait encore mieux vous répondre que moi aux questions que vous vous posez.

Je pense qu'il ne s'agit pas de concurrence avec le secteur privé financier, mais bien de permettre au Ducroire de lisser un certain nombre de produits lui permettant justement d'assurer globalement ses missions de service public.

Il se peut néanmoins que l'élargissement des activités de l'Office nationale du Ducroire à des produits de type bancaire puisse avoir une influence sur la vision claire qu'avaient les PME du Ducroire, à savoir un organisme d'assurance-crédit pour leurs opérations à l'étranger. Cela, je pense que c'est au Gouvernement fédéral à prendre ses responsabilités.

Enfin, mener des actions de communication et d'information envers les entreprises, essentiellement les PME, s'avère indispensable afin de mieux faire connaître la SOFINEX, d'une part, et de préciser le rôle de chacun, SOFINEX, banques et Office nationale du Ducroire, d'autre part, afin de clarifier auprès des entreprises tant les différents produits offerts par les divers intervenants.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, quelques commentaires.

C'est vrai que M. le Ministre a parlé de la technicité du dossier, peut-être du côté peu sensationnel de ce dossier, mais terriblement important parce que c'est un outil indispensable quand on voit la frilosité des banques, en général, mais aussi parce que nos sociétés et nos entreprises n'exportent pas assez. Je pense qu'on doit les encourager.

Je me réjouis que vous soyez bien d'accord qu'il faut aussi promouvoir ce type d'outil et que les maîtres mots pour les entreprises wallonnes, que ce soit aussi par rapport à l'Office du Ducroire, c'est la complémentarité, c'est la cohérence, c'est la clarté de façon à être le plus opérationnel possible pour nos entreprises.

À un moment donné aussi, face au succès, il faut évaluer et se donner les moyens de faire fonctionner l'outil.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA CESSION DES PARTS DE LA SRIW DANS DUROBOR À SOIGNIES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la cession des parts de la SRIW dans Durobor à Soignies».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – La presse a récemment officialisé le souhait de la SRIW de lancer un appel d'offres en vue de trouver un nouveau partenaire de référence qui rachèterait 51 % des actions de l'entreprise Durobor à Soignies.

Dans ce scénario, Sadetam conserverait provisoirement le solde de Durobor.

Rappelons que Durobor a été mise sous concordat. Elle a obtenu un sursis. Elle s'est restructurée et a été obligée de se séparer de 88 travailleurs, mais semble quand même reprendre du poil de la bête grâce à un changement de politique commerciale, ce qui a amené une productivité en hausse de 15 % depuis début 2005.

Dès lors, où en était la cession des parts de la SRIW ? Est-il vrai que seul un candidat, actuellement administrateur d'ailleurs de la société restée en lice, et que les trois sociétés étrangères qui avaient été intéressées n'ont manifesté finalement aucun intérêt pour la reprise de Durobor ? Quand l'offre de reprise sera-t-elle finalisée, jusque quand la Sadetam entendait rester actionnaire de l'entreprise, surtout qu'en est-il du financement des investissements indispensables pour la pérennité de l'entreprise, notamment la réparation du four et toute la problématique qui tourne autour de la nouvelle composition. Et, enfin, quel est votre avis sur les déclarations récentes dans *L'Écho* du Vice-Président de la SRIW, ancien directeur de la FGTB wallonne, M. Tordeurs, qui ne sont pas très tendres à l'égard de la gobeleterie sonégienne, puisqu'il dit que cette société fait partie du passé de la Wallonie ?

Ce n'est évidemment pas très heureux – me semble-t-il – de tenir de tels propos. J'aurais voulu avoir votre avis par rapport à toutes ces interrogations.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je voudrais tout d'abord retracer les dernières années qu'a connues Durobor pour parler des tendances de ces derniers et terminer les perspectives.

C'est en mars 2001 que Durobor a dû déposer une requête en concordat. Elle a obtenu un sursis provisoire de six mois, qui a ensuite été prolongé de trois mois pour lui permettre d'élaborer un plan de redressement qu'elle a déposé officiellement en novembre 2001.

Ensuite, Durobor a obtenu un sursis de paiement définitif de deux ans, soit jusqu'en décembre 2003, date du jugement prononçant la fin de la période concordataire.

Durant cette période concordataire, Durobor a respecté scrupuleusement les engagements qu'elle avait pris, mais elle n'est pas parvenue à restaurer un niveau de rentabilité suffisant pour envisager sereinement la poursuite de ses activités.

Début 2004, Durobor s'attendait à une amélioration de ses conditions d'exploitation, mais les performances sont restées inférieures aux prévisions, l'obligeant, dès l'assemblée générale de mai – il y a donc un an –, à élaborer un plan d'amélioration de ses résultats.

En janvier 2005, Durobor a ainsi adopté un plan global d'amélioration des résultats qui comprend une importante réorganisation sociale (départ de 88 personnes, 44 personnes par prépension dans les deux ans), un programme d'investissements de 4,7 millions d'euros réparti sur trois ans, une réorientation «produits» ainsi qu'une reconstitution du fonds de roulement à concurrence de 6 millions d'euros par la vente d'actifs non stratégiques pour 2,4 millions d'euros et l'octroi d'un financement à moyen terme de 3,6 millions d'euros.

Dans ce contexte, Sadetam, qui détient la quasi-totalité des actions de la Durobor, a décidé de rechercher pour sa filiale un nouveau partenaire de référence qui rachèterait 51 % des actions de Durobor tandis que Sadetam conserverait une participation d'environ 49 %.

En conséquence, Sadetam a lancé un appel d'offres restreint au secteur concerné en suivant une procédure en quatre phases, étant entendu que les candidats potentiels devaient :

– premièrement, offrir le meilleur prix pour l'acquisition des actions proposées ;

– deuxièmement, démontrer leur capacité de contribuer au développement industriel et commercial ;

– troisièmement, accepter la mise en œuvre du plan d'amélioration sauf à proposer toutes améliorations susceptibles de renforcer la situation et le potentiel de l'entreprise ;

– quatrièmement, faire l'objet d'un consensus au sein de l'entreprise relativement à sa stratégie de gestion et de développement ;

– cinquièmement, et c'est évidemment le dernier point, conclure les conventions de cessions d'actions en vue du rachat de 51 % des titres de la Société.

La procédure de sélection des candidats potentiels comportait :

– une phase où les candidats faisaient connaître leur intérêt à participer à l'appel d'offre ;

– l'envoi aux candidats d'une documentation juridique, financière, commerciale, industrielle et sociale. Sur cette base, le candidat devait confirmer son intérêt ;

– l'examen des candidatures par Sadetam et le choix sur une ou plusieurs de celles-ci en vue de passer à la phase de négociation ;

– et enfin, la discussion entre partenaires devant, le cas échéant, mener à la signature des conventions et au rachat effectif de 51 % des parts.

Quatre repreneurs potentiels ont marqué leur intérêt pour l'entreprise, mais, après la première phase, tous sauf un, ont décliné ou n'ont pas répondu à la demande écrite de Sadetam de confirmer ou d'infirmer leur intérêt.

Sadetam entame dès lors les discussions avec le seul repreneur potentiel et les deux parties espèrent qu'un accord acceptable pour les deux parties pourra être trouvé rapidement.

Il est trop tôt dès lors pour déterminer quel est le plan qui permet de savoir jusque quand Sadetam restera minoritaire. Cela dépend des négociations en cours et aussi de l'activité de l'entreprise.

En ce qui concerne les investissements, le plan à trois ans tient compte d'un programme d'investissements de 4,7 millions d'euros, dont le financement serait assuré.

Je tiens aussi à dire que cette procédure de cession d'actions a un effet non négligeable à l'égard de l'Union européenne qui permet de prouver qu'un investisseur privé, dans des conditions de marché, joue dans le système et qu'il ne s'agit donc pas d'une aide d'Etat.

Enfin, je n'approuve pas la manière dont Durobor a été présentée dans la presse. Il est exact que l'entreprise a une activité traditionnelle qui relève d'ailleurs des grands secteurs traditionnels de la Région wallonne, mais elle revêt un intérêt important en termes d'emplois dans la région concernée. De plus, dans ce genre de sociétés, la recherche de la qualité et de la performance et de l'évolution technique doit toujours être recherchée de manière permanente. Ce n'est pas parce qu'on fait un métier traditionnel qu'on ne le fait pas bien avec des technologies d'avenir.

Donc, je me dissocie totalement du propos du Vice-Président de la SRIW.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je reste un peu sur ma faim quant aux contacts pris avec les autres candidats qui me semblaient sérieux et assez impliqués dans le secteur du verre. Cela reste surprenant de voir qu'aucun des trois n'a finalement poursuivi les pourparlers.

J'ose espérer que les investissements indispensables pour la survie de l'entreprise pourront être menés à bien, parce que – comme vous le disiez – c'est une entreprise de première importance pour la région de Soignies.

Et je suis satisfaite de voir que vous ne partagez pas les propos déplacés et maladroits qui ont été tenus par le Vice-Président de la SRIW. Je les trouve d'une maladresse sans nom. À l'heure où l'on essaie de mettre au point toutes sortes de plans et de projets pour développer l'économie dans notre Région, il est impensable que des gens qui assument d'importantes responsabilités se permettent de faire de telles déclarations.

QUESTION ORALE DE M. PROCUREUR À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA DÉLOCALISATION ANNONCÉE DU SITE D'IMPRIMERIE DE RHISNES VERS GRAND-BIGARD»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Procureur à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la délocalisation annoncée du site d'imprimerie de Rhisnes vers Grand-Bigard».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Ministre, donc, le couperet est tombé en ce qui concerne l'impression des éditions de *Vers l'Avenir*.

Le Conseil d'administration du Groupe MEDIABEL a annoncé clairement sa décision d'installer ses nouveaux équipements sur le site de Grand-Bigard et donc de condamner le site de la région de Namur, le site de Rhisnes.

À ce propos, des positions ont été exprimées notamment par le bureau économique de la province du Hainaut, mais pas seulement par ce bureau. Ce bureau qui a dit qu'il regrette qu'il n'ait pas été possible pour un groupe de presse d'une telle dimension, un groupe qui bénéficie d'une tradition locale fortement ancrée, de maintenir à Rhisnes un outil stratégique, position qui a aussi été exprimée, encore de façon plus virulente, par exemple, par un éminent spécialiste de l'analyse des médias, ancien professeur à la section journalisme de l'ULB. Plusieurs personnes partagent cette position.

En tout cas, malgré les concessions importantes faites par les travailleurs, notamment en termes de modération salariale, pour tenter de conserver l'emploi en Région wallonne, malgré aussi votre annonce faite à cette tribune de servir de médiateur entre les parties, malgré votre déclaration, vous aviez dit que vous acceptiez le principe d'une aide à l'investissement en cas d'installation de la nouvelle rotative sur le site de Rhisnes, malgré tout cela, le conseil d'administration a pris une décision justifiée uniquement par des critères économiques, une décision qualifiée de brutale par le personnel.

Je voudrais d'abord vous demander de nous préciser quel a été votre rôle au cours de ces dernières semaines et de nous dire aussi, comme vous l'aviez annoncé, si vous comptez pour l'usine BASF de Feluy, utiliser les leviers des lois d'extension économique. Est-ce que vous comptez le faire ou est-ce que vous pouvez le faire, à l'avenir, pour garantir une fermeture en douceur du site de Rhisnes ?

Enfin, j'ai vu aussi que vous aviez déclaré, à propos des aides à la presse que vous alliez éventuellement demander à la Communauté française de réexaminer les critères d'octroi des aides à la presse afin d'y intégrer la dimension de la présence d'un site de production industrielle en Région wallonne. Je dois vous dire que j'ai interrogé, en Communauté française, Mme la Ministre Fadila Laanan sur ce point. Il semblerait qu'une réglementation empêche qu'on considère ce critère d'implantation géographique de l'imprimerie comme critère de sélection des aides à la presse. Je vous demande donc simplement de préciser votre point de vue sur ce point.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, les titres du groupe MEDIABEL sont actuellement imprimés à Rhisnes, dans la province de Namur, au moyen d'une machine rotative qui arrive au terme de ses possibilités de production.

Depuis plusieurs mois, la direction de MEDIABEL étudie donc un nouvel investissement qui est évidemment stratégique, puisqu'il conditionne les coûts d'impression des journaux sur une longue période. Les évolutions technologiques sont permanentes dans le secteur et la réflexion à leur propos doit être intégrée dans la problématique des choix de format pour les journaux.

De par son intégration dans le groupe de presse VUM, MEDIABEL – je dirais là, c'est la responsabilité des cédants actionnaires wallons qui peut être mise en cause – s'est trouvée rapidement devant deux possibilités à confronter : utiliser le terrain disponible à Rhisnes pour construire un bloc-bâtiment et y abriter la nouvelle rotative ou confier les travaux au centre d'impression du Groupe à Grand-Bigard, en périphérie bruxelloise qui pourrait y prévoir une machine additionnelle.

Mes services ont été sollicités fin 2004 pour procéder à l'estimation des aides à l'investissement et autres aides économiques, en cas d'acquisition d'une nouvelle rotative avec son implantation à Rhisnes. Des acteurs de l'économie wallonne ont également été sollicités pour contribuer, à leur niveau, le cas échéant, au maintien d'une activité industrielle en Wallonie.

En dépit de diverses actions régionales possibles, les organes de gestion de MEDIABEL ont privilégié la solution d'une délocalisation vers Grand-Bigard, arguant surtout de l'avantage procuré par un site de gestion multirotatives, permettant une souplesse accrue dans la gestion des temps de production des quotidiens, et donc des équipes de travail et ce, malgré le fait que la localisation de la rotative soit moins performante pour les distributions des journaux.

Cette orientation n'a pas rencontré l'accord des travailleurs, qu'ils soient directement en production ou qu'ils soient affectés à l'édition. Un conflit est survenu et j'ai effectivement accepté, à la demande des parties concernées, de mettre mes services à leur disposition.

Nous avons tenu plusieurs réunions au Cabinet, regroupant les parties directement intéressées, bien sûr, mais management et syndicats, mais également les acteurs potentiels d'une solution qui resterait wallonne (Intercommunale de développement, INVEST et la SRIW). Toutes les pistes ont été explorées pour rendre l'investissement à Rhisnes justifié par rapport au choix de la délocalisation. Les intervenants – et là, je parle des syndicats – et de la direction ont d'ailleurs bien voulu reconnaître que le travail de la Région avait été exhaustif.

Il faut toutefois constater que la différence entre les deux solutions restait réelle, Grand-Bigard gardant l'avantage «multirotatives», mais aussi l'avantage d'économiser l'investissement dans la construction d'un nouvel immeuble adapté.

Les organisations syndicales ont tenu à mettre dans la balance un élément important, à savoir le renoncement à une partie des salaires. On aurait pu penser qu'un nouveau consensus pouvait alors se dégager entre la direction et les syndicats pour défendre la solution wallonne devant les instances de décision du groupe VUM.

Ce ne fut cependant pas le cas et il se confirme que la négociation porte maintenant sur les modalités sociales qui vont accompagner le transfert de la production vers Grand-Bigard.

À votre question de savoir si le levier des lois d'expansion économique va être utilisé, je dois répondre que les aides à l'expansion ne servent absolument pas à accompagner de quelconques fermetures. Ce levier doit être utilisé pour favoriser l'investissement. Je dois donc encore préciser que les installations de Rhisnes sont amorties depuis longtemps et que dans tous les cas de figure, MEDIABEL n'est redevable en rien. Je ne saurai rien exiger de la part de l'actuel propriétaire.

À ce stade, je ne puis que formuler l'espoir que le groupe concentrera ses moyens en direction du développement des éditions, qui forment le métier de base de l'entreprise, qui ont effectivement connu, au cours des dernières années, une augmentation significative, ce qui est mis en évidence par la VUM.

Pour la réflexion que j'ai faite, je pense effectivement qu'un journal n'est pas un produit comme un autre et qu'avoir une impression de journaux en Wallonie est un élément important. J'ai donc sollicité ma Collègue Fadila Laanan pour ouvrir un débat et, effectivement, en tenant compte de certains éléments européens dont nous procédons actuellement à l'évaluation. Il semble que cela poserait des problèmes de distorsion dans les aides à la presse, ce que je ne puis que regretter.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Effectivement, simplement, comme vous, acter la situation d'un groupe qui a décidé de rentabiliser un autre équipement et il se fait que cet autre équipement se trouve effecti-

vement en Flandre. On peut se poser la question de savoir comment cela se passerait si un quotidien flamand décidait de se faire imprimer en Wallonie. Je ne devine déjà le scandale là-bas. Et simplement constater qu'effectivement, les moyens sont limités. Vous avez dit : *«Au niveau expansion économique : impossible ! Et au niveau de la demande que j'avais faite à Mme Fadila Lannan, c'est vrai que j'avais une hésitation, mais c'est vrai que c'est une réglementation européenne qui empêche d'invoquer cet argument-là pour refuse rune aide à la presse.».*

Donc, on est effectivement très désarmé. On ne peut que regretter ce qui s'est passé. *(Rumeurs.)*

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA PUBLICATION DES DERNIERS RÉSULTATS
DE L'ENQUÊTE CONJONCTURELLE EN BELGIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la publication des derniers résultats de l'enquête conjoncturelle en Belgique».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – La FEB, la Fédération des Entreprises de Belgique, a publié un rapport informant des résultats de l'enquête conjoncturelle en Belgique pour cette année.

Fin 2004, la FEB annonçait un fort ralentissement de la croissance économique de la Belgique pendant le premier semestre de 2005. Cette crainte, selon la communication qui a été faite par la FEB, serait fondée puisque le PIB a diminué sur deux trimestres consécutifs, tant au dernier trimestre de 2004 qu'au premier trimestre de 2005, ce qui, selon eux, peut être qualifié de récession en termes économiques.

La conjoncture européenne souffre de l'augmentation des prix des matières premières, et notamment du pétrole, ainsi que de la persistance de l'euro fort. L'économie belge, fortement orientée vers l'exportation, en subit quelques conséquences.

Sur base de l'enquête de la FEB auprès des secteurs sensibles à la conjoncture, elle prévoit que la croissance économique ne dépassera pas 1 % cette année en Belgique, soit 0,4 % de moins que les prévisions de la Banque Nationale de Belgique.

Monsieur le Ministre, au niveau de la Région wallonne, comment évaluez-vous les analyses, et bien sûr les pronostics qui sont tirés de cette enquête ? Peut-on les transposer tels quels à la Région wallonne ? Ou, est-ce qu'il n'y a pas un peu trop de pessimisme ?

Deuxième question, confirmez-vous qu'une détérioration de la position concurrentielle des entreprises wallonnes sur le plan international en dehors de la zone euro peut éventuellement être imputée à la force de l'euro ? Et à l'intérieur de la zone euro, confirmez-vous ce qui a été constaté, apparemment, c'est-à-dire une demande qualifiée de plutôt faible liée à la conjoncture relativement faible si nos partenaires à l'intérieur de cette zone euro ?

Et, pour terminer, je souhaitais vous poser la question si vous ne pensez pas que la hausse des prix de l'énergie est un facteur qui influence très fort l'évolution de la conjoncture. Dans l'affirmative, n'est-il pas opportun, si la situation se confirme, de promouvoir plus fortement un approvisionnement

en énergie qui, à terme, nous rendra moins dépendants par rapport au prix du pétrole et donc, moins vulnérables sur le plan des aléas qui pèsent sur la conjoncture ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, les enquêtes de conjoncture fournissent des indicateurs de l'évolution de la croissance économique. De nombreux organismes publient régulièrement des prévisions de croissance. Le Bureau du Plan publie régulièrement un tableau de comparaison des prévisions les plus récentes réalisées non seulement par des institutions publiques nationales ou étrangères, mais aussi par des institutions financières et des centres de recherche.

À la lecture de la *Quarterly Newsletter* de mai 2005 du Bureau du Plan, nous apprenons notamment que l'ensemble de ces institutions prévoit, en moyenne, un taux de croissance pour 2005 de l,9 %. Parmi les prévisions les plus optimistes, on retrouve celle de la Commission européenne ou de l'Institut des Comptes nationaux avec un taux de croissance pour 2005 de 2,2 %. Par contre, parmi les prévisions les plus pessimistes, on peut citer celle de Petercam avec un taux de croissance de l,25 %. Ces indicateurs – comme leur nom l'indique – nous informent sur la tendance conjoncturelle et doivent être interprétés avec le recul scientifique nécessaire.

Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer le contexte économique difficile dans lequel se trouve aujourd'hui une grande partie des pays européens. Cela a évidemment des conséquences importantes pour les petites économies fortement ouvertes au commerce intraeuropéen, et c'est le cas de la Wallonie. Parmi les nombreux éléments qui peuvent expliquer partiellement cette situation, nous pouvons citer la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar et le prix des matières premières, notamment celui du prix du baril de Brent.

Les conséquences de l'appréciation de l'euro face au dollar ont fait l'objet de nombreuses études à l'échelle internationale et européenne. Une compréhension complète de la problématique nécessiterait une étude approfondie des résultats de cette appréciation de l'euro face au dollar qui est surtout aujourd'hui le résultat de la perte d'attractivité du dollar, notamment au travers de l'inquiétude des investisseurs face au double déficit américain, déficit commercial et déficit des finances publiques, et le changement d'attitude de l'administration américaine à propos d'un dollar fort. Cependant, la remontée de la monnaie européenne en 2002 et 2003 peut être considérée comme une correction normale après la forte dépréciation qu'elle a subie durant ses deux premières années d'existence. Notons enfin que les économistes s'accordent aujourd'hui pour dénoncer non pas la baisse du dollar, mais l'absence d'un rééquilibrage à la hausse des monnaies asiatiques qui lui sont attachées de manière fixe dont principalement le yen chinois. La zone euro et le Japon supportent aujourd'hui au profit de la Chine la correction des déséquilibres extérieurs américains.

Un examen spécifique des causes et de l'ensemble des effets négatifs et positifs pour notre économie de l'appréciation de l'euro pourrait donc faire l'objet d'un mémoire de fin d'études, voire de thèse de docteur en économie. Je ne pourrai donc, en quelques minutes, dresser un tableau exhaustif de l'ensemble des mécanismes économiques attendus et réellement constatés de l'appréciation de l'euro face au dollar ou de la dépréciation du dollar face à l'euro, mais personnellement, je considère qu'il s'agit là d'un frein à nos exportations.

D'une manière schématique, les conséquences de l'appréciation d'une devise peuvent être tant positives que négatives. Examinons les conséquences négatives de l'appréciation de l'euro. Elle entraîne une augmentation du prix des exportations sur les marchés de la zone dollar par rapport aux produits locaux et où nos entreprises sont confrontées à la concurrence des firmes américaines et asiatiques. L'appréciation de l'euro a donc comme principal effet négatif d'éroder la compétitivité-prix des produits wallons

hors zone euro. Notons cependant que l'appréciation de l'euro face au dollar a des effets différenciés selon les secteurs en fonction de leur exposition à la zone dollar et l'élasticité prix de la demande.

Les secteurs les plus sensibles aux variations du dollar sont ceux qui sont dominés par des multinationales dont les filiales travaillent en dollar et où les contrats sont traditionnellement libellés en dollar, notamment l'aéronautique, le matériel de transport, la chimie et l'acier. Au contraire, certains secteurs sont moins exposés aux fluctuations du dollar par l'importance des facteurs liés à la qualité du produit, tel que l'agroalimentaire, ou à ses propriétés technologiques.

Du côté des effets positifs, l'appréciation de l'euro réduit le prix des importations, et tout particulièrement celui des matières premières, ce qui a pour effet d'atténuer l'impact de la flambée des prix pétroliers et des matières premières sur les coûts de production et sur la rentabilité des entreprises wallonnes. L'impact positif de la hausse de l'euro sur le bilan énergétique est très important pour nombre de firmes wallonnes œuvrant dans les secteurs qui consomment traditionnellement beaucoup d'énergie, tels que la chimie et la fabrication sidérurgique et métallique. De plus, sur le plan du financement, la faiblesse actuelle du dollar permet d'alléger les charges d'endettement des grandes entreprises wallonnes dont les emprunts sont libellés en dollars.

Même si le passage à la monnaie unique a réduit l'élasticité du produit intérieur brut de la zone euro au taux de change euro/dollar, il est évident que l'impact net d'un euro plus fort est négatif pour la croissance dans la zone euro. La question qui interpelle aujourd'hui les économistes est de savoir jusqu'à quel moment et jusqu'à quel niveau cette dépréciation du dollar va se poursuivre. Les études académiques situent la juste valorisation de l'euro à un niveau compris entre 1,15 et 1,20 dollar, soit près de 13 % en dessous du niveau actuel. Ces dernières semaines, nous avons assisté à une légère dépréciation de l'euro dont le taux de change avec le dollar se rapproche des 1,20.

Face à un euro fort, il faut tenter d'améliorer notre productivité et notre positionnement concurrentiel. Dans une étude consacrée à la compétitivité externe de la zone euro, les économistes de la Banque Nationale de Paris soulignent que l'évolution défavorable du taux de change nominal de l'euro a été en partie compensée par l'évolution encourageante de la compétitivité. De plus, si l'euro a bien progressé de 10 % par rapport au dollar depuis la fin de 2003, il ne s'est en revanche apprécié que de 5 % par rapport au panier de devises des principaux partenaires commerciaux de la zone euro.

Même si le prix du baril de Brent semble aujourd'hui atteindre des niveaux exceptionnels, il est important de relativiser la situation par rapport aux chocs précédents. Le rapport 2004 de la Banque nationale de Belgique analyse scientifiquement l'évolution du cours du baril de ces 30 dernières années. Sur la base des moyennes annuelles, le cours du baril de Brent avait progressé en termes nominaux de 258 % de 1972 à 1974, de 166 % de 1978 à 1980 et de 117 % entre 1998 et 2000. Sur la période 2002-2004, la progression du cours du Brent, en dollar, a atteint 52 %. Par contre, en euro, la progression sur la période 2002-2004 était de 16 %. Par ailleurs, même si les cours du pétrole exprimés en dollar se sont rapprochés des niveaux atteints à la fin des années septante, ils sont demeurés bien en dessous de ces pics historiques si on les exprime en termes réels, autrement dit en tenant compte de l'évolution au niveau général des prix.

La zone euro apparaît comme étant une des zones les plus vulnérables. Les États-Unis subissent la faiblesse de la valeur du dollar, mais ils produisent une partie du pétrole, 40 % de leurs besoins, tandis que les Européens sont mieux protégés par l'euro, mais sont totalement dépendants au niveau de leurs importations.

La plupart des études commentent l'impact d'une hausse durable du prix du baril de 10 $, mais, cette hausse n'a pas le même impact selon le point de départ. Ainsi, dans les calculs du FMI réalisés en 2000, une hausse de 10 $ représente 40 % d'augmentation alors qu'aujourd'hui une hausse supplémentaire de 10 $ menant le prix du baril de 50 $ à 60 $ ne représenterait plus qu'une variation de

20 %, bien évidemment. L'idée étant d'en déduire un impact en points de croissance sur le PIB, il est donc préférable de raisonner directement sur la variation des prix du pétrole.

Les résultats des modèles sont assez homogènes concernant la croissance pour la zone euro. Une hausse durable de 20 % du baril de pétrole aurait donc un impact allant de 0,25 point selon l'Insee (l'organisme français) à 0,2 point selon le FMI sur la croissance de la zone euro.

Si les prix du pétrole se situent à un niveau proche de 50 dollars, soit une hausse durable de 50 %, l'impact sur la zone euro serait de 0,5 point de PIS selon l'Insee et de 0,5 à 1 point, selon le FMI. On aurait donc du mal de parler de reprise, mais plutôt à ce moment-là de ralentissement.

Une étude récente du Bureau fédéral du plan de septembre 2004 a également estimé l'impact d'une hausse de 20 % du prix du baril pour l'économie belge. L'impact en termes de croissance serait une réduction du PIB de 0,17 % et une augmentation de l'inflation de 0,46 % (soit près d'un demi-point).

De nombreuses études annonçaient depuis plusieurs années une éventuelle augmentation du prix en dollars du baril. Nous devons nous préparer à vivre avec un prix du pétrole bien plus élevé que les niveaux historiquement bas que nous avons connus il y a quelques années. Pour limiter les conséquences économiques de cette hausse du prix de l'énergie, nous devons chercher à diminuer notre dépendance énergétique. Il s'agit non seulement, comme vous le soulignez, de promouvoir les énergies renouvelables, mais aussi de soutenir les projets de production d'énergie alternative comme les biocarburants et enfin d'encourager les projets de recherche consacrés à la découverte et à la mise en œuvre de nouvelles sources énergétiques.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il a donnée que je vais devoir bien évidemment éplucher plus lorsque je serai plus calme que maintenant.

Il est vrai que les pronostics conjoncturels ne sont pas seulement faits par les patrons, mais par un ensemble d'instituts et les variations – le Ministre vient de les rappeler.

Il est vrai aussi que sur la position de l'euro par rapport à celle du dollar, nous avons peu de moyens en tant que Région wallonne pour pouvoir réagir. Mais ce qui m'intéresse donc davantage, c'est ce que le Ministre a annoncé, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un programme politique qui à moyen et à long terme permettra de nous rendre beaucoup moins dépendants par rapport aux variations du prix du pétrole ou aux variations des prix d'énergie des matières primaires que nous sommes aujourd'hui à terme.

Je pense que ce soit une bonne chose pour l'économie parce qu'elle nous rend moins vulnérable, mais entre-temps, je pense également que ça peut éventuellement aussi être le point de départ pour un programme d'investissements qui peut être aussi à la source d'une relance du moteur économique.

QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «L'ÉVOLUTION DU DOSSIER DES NOUVELLES VERRERIES DE MOMIGNIES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi sur «l'évolution du dossier des nouvelles verreries de Momignies».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, décidément la verrerie était à l'ordre du jour, puisque j'en arrive à la deuxième question dans ce domaine.

Depuis quelques semaines, l'annonce de projets de restructuration et de suppression d'emplois a perturbé les travailleurs des nouvelles verreries de Momignies qui ne sont toujours par fixées sur leur avenir.

Permettez-moi donc de vous réinterroger à nouveau, puisqu'il s'agit de la survie d'une des rares entreprises du Sud Hainaut.

Après des annonces alarmistes – et je vous en remercie – la Région et particulièrement votre Cabinet et votre Département est intervenu dans le suivi de ce dossier. Un audit a été commandé via la SOGEPA.

Cet audit est à présent clôturé et les résultats en sont disponibles. Parmi les différents paramètres, c'est principalement celui de la qualité de la gestion qui serait remis en cause.

La mauvaise gestion passée de l'entreprise aurait entraîné des problèmes et risquerait de porter encore des conséquences négatives sur la situation présente et future, si rien n'est modifié.

Mes premières questions, Monsieur le Ministre, seront donc les suivantes.

Quelles sont les principales conclusions de cet audit ? Et y a-t-il des pistes de relance qui ont été proposées ?

Actuellement, la direction de l'entreprise entendrait négocier les départs d'une partie des membres du personnel. Cela va bien entendu à l'encontre de la volonté des représentants des travailleurs qui réclament logiquement un nouveau plan industriel crédible, avant d'entamer toute discussion liée à des pertes d'emplois. Que chacun fasse quelque part sa part du chemin.

Monsieur le Ministre, comment pourrions-nous rétablir la qualité de la gestion ? Quels paramètres de l'entreprise pourraient être corrigés avant d'en retirer des économies ?

Et ce plan de relance dont on parle depuis quelques semaines pourrait-il être élaboré en partenariat avec la société en charge de l'audit ?

Je vous remercie bien entendu de vos réponses et de l'intérêt que vous n'avez pas manqué de manifester à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Madame et Messieurs les commissaires, c'est toujours très délicat de parler du contenu d'un dossier qui est en cours de gestation, mais votre demande est légitime et donc je vais essayer d'y répondre de la manière la plus adéquate possible.

Vous l'avez mentionné dans votre préambule, un audit de l'entreprise a été réalisé à mon initiative. Cela s'est fait par l'intermédiaire de la SOGEPA qui a rencontré les actionnaires allemands afin de leur proposer le principe de réalisation d'une étude pour mieux appréhender les forces et les faiblesses de l'entreprise ainsi que toutes les améliorations possibles ou nécessaires des processus de production.

Cet audit opérationnel a été réalisé, les conclusions sont actuellement connues.

L'audit consiste principalement à observer le travail réalisé sur le terrain au travers de l'ensemble des flux et des transactions clés pour l'entreprise.

L'efficacité du planning, la consommation d'énergie, les performances au niveau des ventes, du développement de nouveaux produits, ainsi que de la qualité ont été examinés.

Des analyses menées, il ressort d'importantes lacunes en matière d'organisation du travail et de gestion des ressources dans l'entreprise, aboutissant notamment à une sous-utilisation significative de la main-d'œuvre productive et du temps des employés, ainsi qu'à une certaine inefficacité de la supervision.

En conclusion de cette étude, la société d'audit a mis en évidence une période de mesures dont l'implémentation devrait être générée sur une période de 9 mois à 2 ans, des économies en matière de ressources humaines et énergétiques, ainsi qu'à une augmentation des ventes des marques.

Suite à cet audit, la direction a établi un plan de redressement qui demandait un effort sensible aux travailleurs, puis un deuxième plan, légèrement plus souple.

Dans le même temps, la direction de la société a été modifiée pour renforcer la qualité du management.

Aujourd'hui, aucun accord avec les travailleurs n'a pu encore être trouvé.

Et au moment où nous nous parlons, je vais rencontrer à leur demande les syndicats pour écouter leur point de vue et tenter de rétablir un climat de dialogue constructif entre les parties.

Comme je l'ai dit en commençant, je ne m'avancerai pas plus avant sur ce sujet, mais je ne manquerai pas de vous tenir informé du dossier, que ce soit avant les vacances d'été et l'interruption du Parlement ou à sa reprise.

Le Ministre étant toujours à la disposition du Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, je vous suis gré bien entendu de la réponse que vous venez de me donner, en ce moment difficile, puisque quand les consultations ne sont pas terminées, c'est vrai qu'il est parfois difficile et dangereux d'annoncer certaines choses.

Néanmoins, je voulais absolument vous interroger par rapport à ça de manière à continuer à marquer notre volonté de maintenir cet outil vraiment très important pour une région qui est particulièrement défavorisée par rapport à l'emploi.

Je vous remercie donc de votre action et je suis certaine que les nouvelles ne peuvent être que bonnes.

QUESTION ORALE
DE M. de SAINT MOULIN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LE DÉPÔT DE BILAN DE LA SOCIÉTÉ SCOVILL FASTENEERS EUROP (EX-UNIFAST) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Saint-Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le dépôt de bilan de la société Scovill Fasteneers Europ (ex-Unifast)».

La parole est à M. de Saint Moulin pour poser sa question.

M. de Saint Moulin (PS). – Monsieur le Ministre, c'est en 1996 que les Américains de Scovill rachètent la société Unifast de Braine-le-Comte.

L'entreprise est située au cœur de la ville et elle avait su, depuis sa création conquérir de nombreux marchés mondiaux dans le secteur où elle excelle, à savoir la production de boutons pression. Elle s'était également diversifiée en développant la vente et la location de machines destinées à la pose de ces boutons.

La société était rentable, possédait un savoir-faire reconnu internationalement, puisque parmi leur clientèle, on peut citer des grandes marques comme Levi's ou des produits de très haute gamme, comme ceux de Louis Vuitton, et j'ai d'ailleurs appris que dernièrement, les travailleurs ont accepté encore de faire une livraison à Louis Vuitton, malgré la catastrophe qu'on leur a annoncée.

Pourtant, sa situation financière s'est soudainement et rapidement dégradée au cours des dernières années, pour en arriver à des pertes de près de 2 millions d'euros. Le dépôt de bilan est là maintenant et entraîne la perte de 62 emplois.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées, comme celle d'une mauvaise gestion, d'un manque criant d'investissements et d'une volonté délibérée des financiers de ne pas développer l'unité de production belge.

Rien ne peut, à mon sens, être reproché aux travailleurs qui ont entrepris des efforts conséquents et se sont déjà inscrits en 2002 dans une restructuration qui avait déjà vu la perte d'environ 35 emplois. Il y a quelque temps, les travailleurs avaient d'ailleurs tenté de prendre des contacts avec les USA, mais ils n'ont jamais obtenu aucune suite à leur démarche.

Cyniquement, la direction leur avait présenté la nouvelle unité de production créée en Chine en 2004 (et on connaît les conditions de travail dans ce pays) en assurant que rien ne changerait pour le site de Braine-le-Comte. On voit aujourd'hui ce qu'il en est.

Il existe encore certainement des industriels responsables, mais les financiers n'ont manifestement pas d'états d'âme, surtout quand ils ne vivent pas sur place.

La production est arrêtée en Belgique, développée en Chine, voilà qui ressemble beaucoup à une délocalisation, avec vampirisation du savoir-faire.

La Chine est parfois décrite comme un nouvel Eldorado, mais avec un goût amer pour les travailleurs de notre Région.

D'ailleurs, les travailleurs de BASF à Feluy, dans la même région, ne le savent que trop bien. Eux qui, à leur tour, voient dans leur entreprise la perte de plus de 200 emplois.

Alors, mes questions sont les suivantes.

Juste avant le prononcé de la faillite de Scovill Fasteneers Europe, j'ai entendu dire qu'une entrevue était prévue avec vos services pour évoquer un plan de sauvetage. Je voudrais savoir si finalement cette entrevue a pu avoir lieu et si elle a eu lieu, quel en a été le suivi, qu'en est-il ressorti ?

Alors, on a parlé d'une cellule de reconversion. Bien qu'il n'y ait qu'une soixantaine d'emplois concernés, cette hypothèse d'une cellule de reconversion peut-elle se concrétiser ? Est-ce qu'on peut envisager une démarche parallèle ou complémentaire avec une éventuelle cellule de reconversion pour les travailleurs de BASF ? Et plus largement, comment pourrait-on envisager à l'avenir en collaboration avec les partenaires sociaux, avec les entrepreneurs belges et wallons, de mettre en place des barrières contre ce pillage du savoir-faire wallon, du produit de la recherche de la Wallonie par des investisseurs étrangers peu scrupuleux, tout en appuyant également davantage le recours au capital à risque en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, l'interpellation apporte ici plusieurs thèmes que je ne pourrai développer complètement.

Je vais toutefois tenter de baliser les différentes problématiques évoquées.

La première concerne l'évolution de la société Scovill à Braine-le-Comte, qui a fait aveu de faillite, suite aux pertes très importantes encourues en 2004.

Vous rappelez à juste titre que cette entreprise a connu une heure de gloire et possédait un savoir-faire internationalement reconnu.

Les difficultés de l'entreprise ne sont pas récentes. Les problèmes résultent sans doute de différents facteurs, tels que le vieillissement des outils de production, la concurrence de pays à plus bas salaire et peut-être l'attitude des actionnaires, voire du management.

Vous avez totalement raison de souligner que les travailleurs ont accepté des efforts, notamment dans le cadre du plan de restructuration de 2002.

Mais la situation financière était devenue particulièrement précaire. Fin 2004, un contact avait été initié par mon Cabinet avec la direction de l'entreprise, l'Administration de la Région wallonne et la SOGEPA afin de présenter à la direction de l'entreprise les différentes possibilités de soutien financier dont dispose la Région wallonne.

La direction de l'entreprise n'a cependant pas introduit de dossier de demande d'intervention. Peut-être faut-il y voir que la direction ne croyait plus à l'avenir de l'entreprise.

Dans le courant de la semaine du 6 juin 2005, mon Cabinet a été contacté par les syndicats qui souhaitaient nous soumettre un plan de redressement basé sur un plan concordataire et une intervention de la Région wallonne en faveur de l'entreprise. Une réunion était fixée au Cabinet le lundi 13 juin suivant.

Toutefois, le vendredi 10 juin, suite à un contact avec le Tribunal de Commerce, la direction de l'entreprise a décidé de faire aveu de faillite, les conditions de réussite du concordat ne lui paraissant pas à elle comme pouvant être remplies.

Vous évoquez la décision de BASF de supprimer des lignes de production. Je répondrai plus longuement à cette question, lorsque M. Fontaine m'abordera sur le sujet plus précis.

Quoi qu'il en soit, la décision prise par la direction et le management du groupe est douloureuse pour les travailleurs et la région concernés.

C'est pourquoi dans un dossier comme dans l'autre, mes services examinent les mesures d'accompagnement social qui peut soutenir les personnes concernées, notamment dans un débat avec les organisations représentatives des travailleurs quant aux possibilités de mettre en œuvre des cellules de reconversion, puisque comme vous le savez, dans la réglementation wallonne, ces cellules doivent être faites à l'initiative des organisations syndicales et en partenariat avec le Forem, mais à l'initiative des organisations syndicales.

Ensuite, vous voulez élargir le débat en demandant comment envisager l'avenir des entreprises wallonnes, en particulier face aux menaces de délocalisation et comment faire face à ce que vous appelez le pillage du savoir-faire et des produits de la recherche wallonne par des investisseurs étrangers.

Je pense que la meilleure garantie pour nos entreprises face aux menaces des pays à bas salaires reste, sans conteste, le maintien d'un haut niveau de compétitivité, de technicité et la recherche de création d'activités à fort potentiel économique.

Pour ce faire, le meilleur gage du maintien de sa compétitivité consiste pour une entreprise d'accroître en permanence la qualité de ses produits, de son processus de production, notamment à travers d'améliorations technologiques continues. Ce sont les entreprises dynamiques en perpétuel changement que la Région wallonne entend soutenir avec force.

Comment pouvons-nous aider ces entreprises à se développer ?

Il existe de nombreuses manières.

Je voudrais en soulever quelques-unes. Au niveau financier tout d'abord, la Région soutient l'offre de capital à risque au travers de la SRIW, de la SOGEPA, la SOWALFIN, les Invests, etc.

Elle soutient également les efforts de recherche et développement de l'entreprise par l'octroi de subsides ou d'avances récupérables. La Région est attentive, dans un tel cadre, à ce que les résultats de la recherche soient exploités ici en Wallonie afin d'éviter le phénomène de pillage que vous évoquez et que les travailleurs doivent ressentir encore bien plus durement que nous.

Les conditions imposées par la Région wallonne relativement à l'ancrage local des résultats de ces recherches sont très strictes. Mais manifestement dans le cas qui nous occupe n'ont pas suffi.

La Région stimule également la création et le développement des activités économiques au travers de nombreuses mesures telles que le soutien aux *spin off*, aux *clusters*, aux pôles de compétitivité, et à certaines filières prometteuses.

C'est en effet en pariant sur la différenciation, de la créativité et de l'innovation que nos entreprises resteront compétitives face à leurs concurrents implantés dans les pays où les conditions de travail sont souvent nettement moins favorables que chez nous.

C'est aussi en investissant dans le capital humain en Région wallonne que nous nous donnerons les meilleures chances de maintien de création d'activités dans notre Région. Autant de mesures qui se retrouvent dans le plan stratégique «création d'activités et d'emplois» que j'ai initiés et qui en est aujourd'hui dans la phase de concertation avec les organes consultatifs sollicités.

Je voudrais terminer que, même si le coût du travail ne pourra jamais nous aligner sur les pays à très bas salaire, il convient de faire des efforts pour améliorer notre compétitivité également dans ce sens.

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin.

M. de Saint Moulin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et de cette réponse, ça me donne quand même l'impression que du côté de la direction, on n'a rien voulu faire pour tenter de sauver l'entreprise puisque vous me dites que vous avez pris certaines initiatives et vos propositions sont restées lettres mortes.

Alors, je vous remercie également d'être particulièrement attentifs à l'accompagnement social qui doit suivre cette faillite, des possibilités de cellules de reconversion, etc. parce que c'est dramatique.

C'est une entreprise où il y a beaucoup de familles qui travaillaient mari et femme donc les drames sociaux sont d'autant plus lourds.

Et puis, Monsieur le Ministre j'ai entendu dire, la semaine dernière, par des travailleurs de l'entreprise qu'ils avaient un énorme espoir en un hypothétique repreneur français.

Je ne sais pas si c'est du vent ou s'il y a réellement un fondement là derrière. Si tel était le cas, je vous demanderai d'y être particulièrement attentifs également. Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE
DE M. FONTAINE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION À L'USINE BASF DE FELUY»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'annonce d'une restructuration à l'usine BASF de Feluy».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, nous allons rester dans la région du Centre.

Il y a plusieurs semaines maintenant que le chimiste allemand BASF (4.000 salariés en Belgique) annonçait une importante restructuration sur son site de Feluy. Ce plan concernerait la suppression d'un peu plus de 200 emplois sur un total de 306 (auquel il faut, ne l'oublions pas, rajouter les sous-traitants) et il résulterait de l'existence persistante de pertes depuis 2001. Concrètement, pas moins de six lignes de production et quatre unités seraient supprimées, seule les productions d'anhydrique maléique intervenant dans la production du polyester et de glycérine seraient poursuivies à Feluy.

Le coup de massue est rude ! Pour les travailleurs d'abord qui, d'après l'aveu même de la direction, ont fourni depuis 2001 des efforts très importants. Pour la région du Centre ensuite dont le taux de chômage est déjà plus qu'inquiétant et où plusieurs restructurations ont défrayé la chronique ces derniers mois, pour ne pas dire ces dernières années (je citerai SIGMA et UNIFAST, on vient d'en parler, et MECAR qui annonce aussi des licenciements).

Je n'ose croire certaines rumeurs démenties par la direction. Cette restructuration ne serait qu'une étape avant une fermeture définitive déjà en germe lors de la reprise de 2001. Cette reprise aurait ainsi été motivée par l'appropriation des brevets et du *know-how* que possédait PANTOCHIM. Il n'en reste pas moins que la colère et l'incompréhension des travailleurs sont légitimes devant les incertitudes qui s'annoncent pour des familles entières. À cet égard, je voudrais saluer la responsabilité de ces mêmes travailleurs qui font preuve d'un sang-froid exceptionnel et ont évité jusqu'ici les débordements que nous avons connus récemment ailleurs et je souhaite évidemment que cela continue.

La direction a fait valoir des éléments économiques justifiant cette restructuration : délocalisation de la clientèle vers l'Asie (secteur textile notamment), coûts de fabrication pourtant réduits au maximum restant 15 à 20 % plus chers, stagnation des marchés européens, surcapacités globales. Tous ces éléments ne permettraient pas, selon la direction, d'autres alternatives que la restructuration pour rendre plus concurrentielles les installations.

À l'heure actuelle, la phase 1 du Plan Renault a été lancée. BASF comptait garder une centaine de salariés à Feluy et en envoyer une centaine au siège d'Anvers (j'imagine les difficultés que cela entraînera, je ne crois pas que ce soit réellement une proposition qui risque d'être suivie). Une centaine enfin devrait quitter définitivement la société par voie des prépensions, la voie des prépensions étant à l'étude. La direction – faisant valoir les atouts du site en termes de logistique notamment – a par ailleurs annoncé qu'elle était à la recherche de partenaires qui pourraient s'implanter sur le site et permettre ainsi le reclassement d'une partie du personnel de Feluy.

Reste la question de l'avenir même du site. Si la direction assure – arguments économiques à l'appui (difficultés de transport, demande importante en Europe) – que la production de maléique n'est pas menacée, les syndicats exigent, à raison, des garanties pour la poursuite des activités. Pour ma part, je resterai attentif à l'évolution de ce dossier, en particulier à la question du développement de la région du Centre.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, vous poser quelques questions.

Confirmez-vous votre intention de ne pas interférer dans les négociations en cours ? S'agit-il d'un désaveu ou d'une mort annoncée de l'outil «Comité d'Alerte» ?

Quel est, à votre avis, l'impact pour les sous-traitants ? Parce que très souvent quand il se passe quelque chose dans une entreprise, on oublie qu'il y a autour de cette entreprise, un certain nombre d'entreprises plus petites, mais qui paient généralement la facture de manière quasi immédiate et souvent meurent dans le silence (ce qui n'est pas le cas pour les plus grosses).

Une cellule de reconversion sera-t-elle mise sur pied ? Quelle est votre analyse concernant l'avenir du secteur industriel dans la région du Centre durement éprouvée ces derniers mois ? L'important secteur chimique qui avait été une des bases de la reconversion en cette région et qui est maintenant l'un des plus touchées par les difficultés économiques sera-t-il concerné par le Plan Marshall que votre président a annoncé ?

La direction de BASF a annoncé son intention d'attirer des investisseurs dans l'infrastructure libérée par la restructuration. Le Gouvernement soutiendra-t-il cette démarche ? L'OFI a-t-il d'ores et déjà été incité à travailler activement sur ce dossier ?

Enfin, je m'interroge sur l'absence de mention du secteur de l'industrie chimique – pourtant un secteur d'exportation des plus importants – parmi les secteurs à soutenir dans le cadre du PST 1. Que faut-il conclure de cette absence ?

Et enfin, l'actualité ayant évolué depuis que j'ai déposé ma question – parce que c'est un peu ça le problème du fonctionnement de notre Parlement, c'est que quand on dépose une question, elle est dans l'actualité et quand on a la réponse, fatalement et heureusement d'ailleurs, un certain nombre de choses se sont déjà passées. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre, du biocarburant ? À l'époque de Pantochim, une unité fabricant du biocarburant à partir de colza avait été projetée. En 2001, c'est BASF qui n'en a pas voulu et maintenant BASF demande ou souhaite instaurer une unité de biocarburant. Je rappelle d'ailleurs que lors d'auditions, j'avais posé des questions à ce sujet quand je m'interrogeais sur la création d'une usine de biocarburants à Wanze. Je demandais pourquoi ne pas privilégier une création en projet. Non, ce n'est pas le même produit, je suis d'accord, mais le site de Feluy se trouve à proximité des dépôts de pétrole et s'il y a un endroit où on fait le mélange, c'est en général là où se trouve le produit de base.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, le BASF est un groupe international allemand qui est un important transformateur chimique et qui a acquis des installations à Feluy en 2001. La Direction générale a indiqué que le groupe ne peut rien reprocher, ni aux travailleurs ni à la Région, quant à la collaboration et aux conditions d'exploitation qui ont été les siennes depuis lors. Je pense que face au drame qu'ont vécu les travailleurs, cela mérite d'être souligné.

La Direction du groupe semble dire que l'entité de Feluy n'a jamais pu atteindre son niveau de rentabilité satisfaisant et que cet état de fait économique se serait aggravé par le fait que les marchés importants se déplacent en Asie.

La Direction a pris la décision de fermer des lignes de production, entraînant ainsi la suppression de 200 emplois sur les 300 que compte l'usine de Feluy. Sur ces lignes sont fabriqués des produits entrant en concurrence avec des produits dérivés sur des sites asiatiques plus proches des pôles de croissance de la clientèle.

Sur cette base, on pourrait se demander pourquoi le groupe BASF a fait l'acquisition de l'usine il y a quelques années. Sans qu'aucune explication certaine ne puisse être donnée, il est vraisemblable que le groupe voulait acquérir des *know-how*, protégés ou non, ainsi que s'assurer de la conquête de parts de marché. Par ailleurs – et c'est ce qui m'a été indiqué – il semble que le repreneur ait surestimé la qualité technique des installations. C'est ce qui a été indiqué, je suis incapable personnellement de le juger.

Faut-il pour autant tirer la conclusion que la présente restructuration, qui fait l'objet d'une procédure dite Renault, comme vous l'avez mentionnée, sera prolongée et ira vers une fermeture complète du site ? Il faut évidemment tenter d'éviter cette perspective et, à ce stade, les appréciations sont un peu contradictoires. Un fait est au moins avéré, c'est que le produit fabriqué sur les lignes maintenues ne peut être transporté sur de longues distances sans subir une altération significative et ce, au contraire des autres produits. Ce qui veut donc dire que la concurrence chinoise ne peut être mise en évidence.

Comme vous le mentionnez également, le dialogue entre travailleurs et direction est resté correct et un plan de négociation entre le patronat et les syndicats a été programmé. Il est d'ailleurs programmé en neutralisant la période des vacances annuelles.

Dans ce climat (et je voudrais souligner véritablement le sens des responsabilités des travailleurs) et donc dans ce climat empreint de responsabilité, il n'est pas question de convoquer un comité d'alerte, qui n'a de pertinence que quand le dialogue social est dégradé, voire rompu et fait place à une situation conflictuelle non maîtrisée. Comme vous le savez aussi, je souhaite que le comité d'alerte joue beaucoup plus en amont, mais pour cela – et ça fait partie du plan en création d'activités – il faut une cellule de veille qui nous permette de mieux identifier les problèmes dans les entreprises.

Je ne puis me substituer à ce dialogue social – et je ne le souhaite d'ailleurs pas lorsqu'il existe – qui portera sur les prépensions possibles, sur le déplacement d'un certain nombre d'emplois vers l'unité d'Anvers – et il faut savoir qu'un certain nombre de propositions concrètes tant en termes d'indemnisation du transport que de déménagement sont sur la table, nous verrons si cela peut être suivi d'effets. Sont liées aux nouvelles conditions de travail et de dédommagement, les primes de départ, et d'autres points qui ne me sont pas encore connus à ce jour.

Toutefois, la Région ne reste pas immobile sur ce terrain social. Mes services préparent les dossiers pour que l'offre d'accompagnement social puisse être complète, notamment en informant les organisations syndicales sur la possibilité de créer une cellule de reconversion.

Vous comprendrez que ma réponse concernant les aspects sociaux du dossier ne pourra être complète que plus tard, quand les interlocuteurs sociaux se seront mis d'accord sur ce qui est sollicité et quand les propositions patronales connaîtront les réponses collectives et individuelles des travailleurs.

Sur le plan économique, en cas du non-respect par l'investisseur des plans annoncés et du volume de l'emploi, le non-versement des aides annoncées et la récupération des aides octroyées sont des évidences. Le groupe BASF ne conteste pas ces évidences.

Mais d'autres éléments entrent en compte au plan économique. Mon Cabinet entre en discussion avec la direction pour examiner les infrastructures et installations qui pourraient être utiles au renforcement du dossier en biodiesel, élaboré à partir du syndicat d'étude des biocarburants.

Ayant annoncé son intention de soutenir le développement du projet biodiesel, la direction de BASF est invitée à rendre sa proposition compatible avec les développements programmés dans les filières des biocarburants. La forme que prendrait cette collaboration ne peut encore être annoncée au stade où nous en sommes.

Par ailleurs, pour la réutilisation de ce site important, placé dans une infrastructure de choix, il est clair que nous serons à l'écoute de toute proposition et que nous l'accompagnerons comme il se doit.

Vous évoquez de manière plus générale les initiatives à prendre dans les relations entre la Région et les investisseurs dans le secteur de la chimie.

Pour moi, la chimie est un secteur important et relativement bien développé en Région wallonne, même si celui-ci a plutôt tendance, de manière générale, à privilégier les zones portuaires, et même les zones offertes par les pays émergents.

Au-delà de la chimie lourde et basique qu'il faut continuer à soutenir, nous devons concentrer nos efforts sur la chimie à valeur ajoutée plus forte et plus spécialisée. C'est la raison pour laquelle j'envisage de favoriser le développement de l'agrochimie et de toutes les possibilités offertes par les matières premières qui ne sont pas fossiles. Il s'agit là d'une option de reconversion fondée sur des entreprises créatives, probablement de moindre taille, mais capables d'intégrer des résultats de la recherche la plus avancée en cohérence avec les principes du développement durable.

Je voudrais terminer que beaucoup de secteurs importants, des secteurs économiques importants en Région wallonne ne sont pas dans le plan «création d'activités et d'emplois», mais qu'il va de soi que chacun de ces secteurs mérite votre attention et sera soutenu comme il se doit.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je le remercie aussi de rester attentif à ce dossier important pour une région déjà particulièrement touchée par le chômage, et surtout de rester attentif à l'impact que ça peut avoir sur toute une série d'entreprises sous-traitantes. Chaque fois qu'il y a un problème dans une entreprise d'une certaine taille, souvent les sous-traitants sont livrés à eux-mêmes parce qu'ils ne représentent pas en termes d'emploi suffisamment de personnes que pour que leurs cris soient entendus.

Et je pense que dans l'évolution des politiques du Gouvernement, il faudrait peut-être aussi tenir compte de cela parce que souvent le nombre d'emplois perdus dans une entreprise d'une taille plus élevée correspond au même nombre parfois chez les sous-traitants.

C'est une tendance actuelle à délocaliser dans d'autres entreprises les productions qui se faisaient avant à l'intérieur de la grande entreprise et là, c'est parfois plus dramatique encore.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LES AIDES À L'INVESTISSEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les aides à l'investissement».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, vous conviendrez avec moi que les investissements représentent un élément essentiel de la croissance, leurs effets multiplicateurs constituant un levier puissant au service du redressement économique.

Vous conviendrez également que notre Région souffre d'une certaine faiblesse en la matière.

Vous conviendrez enfin, que le Gouvernement précédent s'était montré particulièrement conscient du problème et avait mis en place des instruments adéquats afin de donner un coup de pouce tangible à cet indicateur déterminant pour l'économie régionale : création de la SOWALFIN, lancement de la défiscalisation de l'investissement, etc.

Enfin, vous conviendrez donc de l'importance de cette matière pour ce qui est de la réalisation de l'objectif prioritaire qui doit être celui du Gouvernement, à savoir le développement de notre économie.

Or – et mon Collègue Pierre-Yves Jeholet vous avait déjà interrogé il y a peu sur ce point –, il semblerait qu'à l'heure actuelle la Région connaîtrait d'importants problèmes en matière de liquidation des primes à l'investissement, primes dont le caractère incitatif reste non négligeable.

Vous avez d'ailleurs vous-même confirmé le chiffre de 1.500 dossiers en attente. Donc, d'après ce qu'on me dit, près de 1.000 n'auraient même pas été ouverts.

Vous aviez encore annoncé que des dispositions seraient prises pour résoudre ces difficultés mais qu'en attendant, les choix seront pris selon des critères dont nous n'avons pas perçu exactement la portée dans vos propos.

Il y a quelques semaines, M. Jeholet citait un montant de 100 millions, il apparaît aujourd'hui, selon mes sources, qu'il s'agirait plutôt de 200 millions d'euros ! Ce qui relativiserait de beaucoup l'effort annoncé de 45 millions d'euros lors de l'ajustement 2005.

Un peu de clarté dans cette matière et des explications complètes me paraissent aujourd'hui indispensables, au vu des défis qui s'annoncent. À cet égard, à la lecture du programme justificatif que vous avez remis lors de la confection du budget 2005, on ne peut qu'être frappé par la concision des commentaires et des motivations explicatives à propos des crédits. Pourtant un programme justificatif complet aurait peut-être permis, au Gouvernement comme aux parlementaires, d'anticiper un manque de crédits dans cette matière. À l'heure où l'entreprise devrait faire l'objet de l'attention constante du gouvernement, il est pour le moins paradoxal de se trouver devant une telle contradiction, entre les faits et les propos, à savoir une carence de moyens pour développer notre tissu entrepreneurial.

J'aimerais dès lors, Monsieur le Ministre, vous poser les questions suivantes.

D'après mes informations, la délégation aurait été retirée à l'administration sur de nombreux dossiers. Confirmez-vous ce fait ? Quels types de dossiers seraient concernés ? Quelle en est la justification ?

En ce qui concerne les critères déterminant le caractère prioritaire d'un dossier, quels sont-ils ? Sont-ils relatifs à la localisation de l'entreprise ? À l'emploi en jeu ? Aux types de projets envisagés ?

Parmi les dossiers retenus comme prioritaires, pouvez-vous nous donner la répartition par arrondissement et par intercommunale de développement concernée ?

À quoi seront dédicacés les 46 millions d'euros que vous avez obtenus à l'ajustement : aux aides aux PME ou aux grandes entreprises ? Selon la nouvelle législation ou l'ancienne législation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je suis particulièrement heureux de pouvoir compléter les premières réponses que j'ai faites tout à l'heure sur un problème que le changement de législation à partir du 1er juillet 2004, introduit par les décrets du 11 mars 2004, et exécuté par les arrêtés du 6 mai 2004, a nettement accentué.

Avant de répondre, je souhaiterais porter à votre connaissance les éléments chiffrés qui concernent le dispositif de l'ancienne législation des aides aux PME.

1.194 dossiers étaient en stock au 1er juin 2004. De ces dossiers, 723 ont été introduits au cours des cinq premiers mois de l'année 2004. 471 dans les années antérieures. 335 dossiers ont été introduits pendant le mois de juin 2004. Et 1.139 dossiers ont encore été introduits, après le 30 juin 2004, dans le délai de six mois prévus pour déposer son dossier dans le cadre de l'ancienne législation.

Ce stock de dossiers actuellement en cours de traitement se ventile comme suit : 588 dossiers ont été engagés pour 58.895.226,17 euros.

244 dossiers sont dans le processus administratif de signature pour 47.006.943,86 euros.

1.259 dossiers doivent encore être traités. Tenant compte d'un taux moyen d'aide de 15 %, cela représente 151.238.283,80 euros d'engagement.

Vous constaterez aisément que nous sommes confrontés à un problème grave d'engagement vis-à-vis des entreprises qui ont introduit une demande de prime.

Ces éléments étant maintenant communiqués, ils serviront de référence aux réponses que je vais apporter à vos quatre questions.

Premièrement, vos informations concernant le retrait de délégation sont inexactes. En effet, la délégation telle que prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 1999 relatif aux délégations des pouvoirs spécifiques au Ministère de la Région wallonne n'a pas été retirée. Les dossiers, après décision de l'administration sont soumis à mon Cabinet pour vérification finale. Cette procédure est justifiée par le fait qu'en janvier 2005, sur un budget initial de 56,054 millions d'euros, ces derniers ont engagé 365 dossiers pour 23,161 millions. Cette manière de fonctionner ne vise que les dossiers PME selon les anciennes dispositions.

Deuxièmement, avant réallocation par transfert de 15 millions d'euros en provenance de l'allocation relative aux nouvelles dispositions, et augmentation de l'initial de 31 millions d'euros lors du premier feuilleton d'ajustement budgétaire, les dossiers soumis à la vérification de mon cabinet étaient engagés selon une règle simple, à savoir ceux dont le programme était terminé en 2004 ou ceux se terminant en 2005 et qui sont créateurs d'emplois. Ce sont donc les deux seuls critères que nous avons appliqués.

Les dossiers présentés depuis la réallocation ont tous été engagés sans plus avoir la nécessité d'appliquer la règle.

Dans le nouveau régime d'aides, le rapport trimestriel établi en application de l'article 24 du décret du 11 mars 2004 sera présenté prochainement au Gouvernement wallon et sera transmis au Parlement. Par ailleurs, dans un premier temps, il n'entre pas dans mes intentions d'alourdir une information déjà détaillée fournie par code NACE, province et arrondissement.

Dans l'ancien régime d'aides, un rapport annuel est prévu, il n'entre pas non plus dans mes intentions de demander un rapport intermédiaire qui risque de présenter peu d'intérêt par rapport au travail que cela engendrerait au sein de mon Administration et donc vous savez qu'elle ressemble à un gruyère, même si c'est l'Emmenthal qui a des trous.

Il ne s'agit pas, comme vous le mentionnez, de 35 millions, mais vous avez rectifié vous-même donc je vous fais grâce des 46 millions comme je l'ai indiqué.

Comme je l'ai déjà dit en ces lieux, permettez-moi de rappeler que cette problématique des budgets qui sont nécessaires pour le traitement des dossiers de primes à l'investissement n'est pas nouvelle. J'en ai hérité lors de ma prise de fonction et cette difficulté s'en est trouvée accrue par l'arrêt du régime simultanément d'ailleurs avec mon entrée en fonction, bien que les deux décisions soient sans

rapport l'une avec l'autre. J'en ai hérité et j'essaie de trouver les solutions. Et je pense que le fait aujourd'hui de se dire qu'en réalité, nous avons un certain délai pour régler le problème en raison même du délai donné aux entreprises pour réaliser leurs investissements et constituer leur dossier fait que le problème est gérable sur base des 46 millions d'euros que nous aurons pu valoriser à l'ajustement.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse, mais elle ne me donne que partiellement satisfaction. Je souhaitais voir où se trouvaient les retards et vérifier dans quelle mesure certains d'entre eux concernaient certaines régions.

Manifestement, le Ministre ne souhaite pas répondre à ce type de questions. J'en prends acte. Je reviendrai sûrement sur le sujet par un autre angle d'attaque. Mais je souhaite absolument avoir ces informations parce qu'il y a des régions en Wallonie où le chômage est particulièrement important. Et il me semble important aussi de savoir si les investissements dans ces régions-là sont soit trop peu importants, soit trop peu aidés s'il y a des retards au niveau des dossiers.

Donc, je n'accuse pas. Mais je pense qu'il est important qu'on sache que ce qui se passe dans un certain nombre de régions où le taux de chômage ne diminue pas (et je pense par exemple à l'arrondissement de Charleroi et à la région du Centre), le chômage ne diminue pas, alors qu'il y a des investissements et des aides Objectif 1. Donc, il faut qu'on puisse quelque part comprendre ce qui se passe et il me semble important non seulement que les dossiers d'investissements puissent être accompagnés plus rapidement. Et là, je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour que ces dossiers puissent aboutir, même si je sais que par le fait des entreprises elles-mêmes, certains dossiers vont mettre un certain temps pour aboutir. Mais je pense qu'on ne peut pas à la fois demander aux entreprises d'investir et puis, lorsque les dossiers sont là ne pas les faire avancer suffisamment vite. Vous avez dit tout à l'heure qu'en termes d'aménagement du territoire, il était très important d'aller rapidement. Je pense qu'en termes de soutien à l'investissement, il faut aussi aller rapidement.

Alors, je sais que c'est un problème qui est vieux comme la création de la Région wallonne, mais ce n'est pas une raison pour ne pas tout mettre en œuvre pour l'améliorer.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «L'ACCORD *IN EXTREMIS* OBTENU SUR LE TEXTILE CHINOIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'accord *in extremis* obtenu sur le textile chinois».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez qu'un accord a finalement pu se dégager entre l'Europe et la Chine sur le textile, accord qui a évité un conflit majeur sur le plan textile. Ceci dit, cet accord n'est pas contraignant sur le plan juridique et donc lorsqu'on parle des chinois, je garderai toujours un peu de réserve sous le pied, comme on peut dire, et j'attends de voir la manière dont cet accord sera appliqué.

Si on le lit, à partir du 11 juin 2005 jusqu'à fin 2007, on aurait mis une halte, en tout cas, on aurait évité une progression exponentielle de l'importation chinoise de produits textiles. En tout cas, pour

dix produits qui sont clairement visés, il faut reconnaître, ne fût-ce qu'en matière de chaussures, par exemple, lorsqu'on voit qu'on avait sur les quatre premiers mois de l'année 2005, une exportation chinoise qui allait au-delà des 1.000 %, on se demande réellement s'il y avait encore matière à négocier avec les chinois.

Et je pense – et ma question va dans ce sens-là – que, en dehors du respect de la Convention, il y a les problèmes de fond, qui faudra un jour régler avec la Chine, parce que la Chine ne pratique pas ce qu'on appelle les lois du Marché.

Dans une série de domaines, réellement les lois du Marché ne sont pas respectées, ce qui signifie qu'on a à faire à des entreprises qui sont subventionnées par l'État, des prêts bancaires qui ne sont pas remboursés ou on promet le remboursement mais on a aucune influence pour obliger ces remboursements, un copiage qui est généralisé, pour ne pas parler de la manipulation de la monnaie et de l'exploitation quasiment inhumaine des travailleurs.

Je me suis laissé dire par Mme Sioun, qui je pense quand même en la matière est quelqu'un qui, au niveau du textile wallon et bruxellois, connaît bien le secteur, que rien que pour les quatre premiers mois de l'année 2005, déjà 500 travailleurs avaient perdu leur emploi et on espère que cela n'ira pas au-delà de 2.000 à 2.500 travailleurs sur l'ensemble de l'année.

C'est donc réellement un secteur qui n'est pas en crise mais qui est en crise parce qu'il a été pris dans les Fourches Caudines, d'un empire chinois qui ne respecte pas comme j'ai dit des règlements.

Mes questions sont les suivantes.

Quelles sont réellement les modalités de l'accord entre l'Europe et la Chine par rapport à la Région wallonne et comment pourra-t-on contrôler le respect de cet accord ?

Qui dit accord limité dans le temps, parle de sursis, parle de répit, je pense que c'est bien dans cette phase-là qu'il faut se trouver pour qu'on ne nous dise pas le premier janvier 2008, alors qu'on peut déjà s'attendre à une nouvelle pénétration de ces produits, les Chinois, s'ils prennent un peu de recul ils vont prendre quelques mois, c'est un recul qui n'est pas un recul, ils avancent un peu moins vite dans la pénétration des marchés mais ils continueront à exporter plus qu'ils ne le faisaient auparavant mais comment faire pour que le 1er janvier 2008, on ne se retrouve pas dans le même débat, qu'on ne doive pas vous reposer les mêmes questions, à la limite, en vous disant mais ici l'effet surprise ne peut en tout cas plus jouer, inévitablement ils seront sur le marché et ils le seront encore en mars ; quelles mesures donc prendre pour éviter que cette période, que ce répit ne soit réellement considéré comme étant simplement un bond et repose les mêmes questions donc en 2008 ?

Et enfin, je lisais dans l'intervention de Mme Sioun qui a eu lieu à Tournai, mi-juin 2005 dans le cadre de la triennale des arts et du tissu de la tapisserie : «*Le textile est le précurseur du nouveau recul structurel de notre économie, il est urgent de mener une politique industrielle.*».

Vous vous souviendrez que j'avais déjà évoqué le cluster qu'on a et qui fonctionne bien, pouvez-vous me dire quelles sont les relations entre le Cabinet et les clusters et quelles sont là aussi les mesures qui pourraient être prises en collaboration dans le privé et le public ? De manière à éviter que ce soit l'hémorragie non seulement l'hémorragie sur le plan du personnel mais également sur le plan des produits parce que là au moins, nous disposons de produits qui sont performants mais si on ne peut plus les vendre, il ne sert à rien d'être performants.

M. le Président. – Merci Monsieur Crucke, la parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, l'année 2008 ne sera pas une surprise tout comme 2005 n'aurait pas dû l'être.

Nous vivons effectivement un drame économique, vous avez cité le terme de 500 emplois, en France on parle de volume d'emploi bien plus considérable encore, cela ne me console pas, loin de là. Et donc c'est un problème tout à fait majeur.

Je voudrais dire simplement que nonobstant cette importance économique, La Commission européenne, et il faut le souligner pour une fois, a agi beaucoup plus vite que d'habitude et la date de 2008 est la date telle que l'OMC fixe les mesures transitoires et conservatoires, telles qu'elles pouvaient être prises. Donc je pense que nous avons fait un certain nombre de choses utiles, je l'espère en tout cas.

Le 10 juin dernier, le Commissaire Mandelson et le Ministre chinois du Commerce, ont conclu un arrangement relatif au différend textile. Cet accord interrompt notamment la décision de la Commission et du Conseil de mettre en place des mesures d'urgence pour deux produits, les t-shirts et les fils de lin.

Cet accord, dans la mesure où il offre une perspective d'amortir à un moyen terme le développement du commerce chinois vers l'Union européenne pour certaines catégories de produits textiles et dans la mesure où il interrompt la mise en place de procédures d'urgence pour deux produits, peut être considéré comme plutôt positif pour le commerce en général. En effet, les procédures entamées et les enquêtes qui en découlent perturbent inévitablement les flux commerciaux. Force est de constater que l'accord obtenu offre quant à lui une certaine sécurité pour la stabilité des transactions.

Il est ensuite satisfaisant pour notre pays puisqu'une bonne partie des préoccupations industrielles belges sont couvertes (tissus de coton, pull-overs, pantalons, blouses, linges de lit, robes et linges de table) et ce, même si on peut regretter que d'autres catégories, sensibles pour la Belgique n'aient, elles, pas été retenues. Je pense notamment aux tissus de lin.

Quant à l'impact de cet accord pour la Région wallonne, il est moins sensible pour la bonne et simple raison que la Région wallonne était, beaucoup moins touchée que d'autres Régions et singulièrement la Flandre, par ces augmentations de textile. En effet, notre Région a entamé sa mutation depuis un temps plus ancien et développait un repositionnement différent.

Cela ne signifie évidemment pas que je sois inattentif à la situation du secteur, c'est pourquoi, lors du Conseil de l'Union européenne sur la compétitivité du 10 mai dernier, j'avais insisté personnellement pour qu'une réflexion approfondie soit menée au niveau de l'Union européenne sur l'ensemble du secteur textile. En effet, vous le signalez fort justement, les mesures adoptées sont temporaires et la Commission s'est engagée à faire cette étude sur le secteur textile, j'ai été soutenu en cela par d'autres États européens.

Enfin, pour ce qui concerne les entreprises qui connaîtraient des difficultés, je m'engage comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner dans cette enceinte, à ce que les institutions financières régionales, en particulier la SOGEPA, donnent, au cas par cas, le meilleur suivi aux demandes de soutien émanant des entreprises du secteur en tenant compte des difficultés inhérentes à chaque dossier et dans le respect évident des règles de la concurrence éditées par l'Union européenne. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je suis conscient de la difficulté et de la complexité de ce dossier dans lequel la Région wallonne est un des partenaires européens, mais s'il a raison dans ce qu'il dit, qu'au niveau de l'ensemble wallon, ce dossier est moins sensible pour la Région flamande, il a raison sur ce descriptif en termes de volume, par contre, j'attire vous attention, mais vous le savez, mais je pense qu'il faut être extrêmement conscient, le textile wallon est très localisé. Il se situe dans une région délocalisée de la Wallonie et donc je pense que là si on lâche, et bien

on abandonne tout un tissu social aussi et qui coûtera énormément cher à l'ensemble des contribuables wallons et donc, je vous demande vraiment d'avoir des mesures qui soient aussi bien ciblées sur le plan géographique même si je n'aime pas rediviser la Wallonie mais il existe une réalité historique et économique qui est là.

Je me réjouis que la SOGEPA pourra intervenir mais je pense aussi qu'il faut qu'on ait rapidement une réunion, que vous ayez rapidement une réunion avec le cluster pour que de manière commune on vise l'avenir et l'avenir qu'on le veuille ou pas, ce n'est pas seulement d'aider ceux qui seront en difficulté financier, c'est de continuer à investir dans l'innovation textile.

C'est la seule porte de sortie dont nous disposons pour sauver le textile en Wallonie et surtout pour sauver les emplois qui s'y trouvent encore. Je vous remercie.

M. le Président. – Les questions orales adressées à M. le Ministre Lutgen par M. Fourny sur «l'intégration des exploitations agricoles en zone urbanisable ou à proximité de celles-ci», par M. Dardenne, sur «les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes» et par M. Crucke «les initiatives tendant à rapprocher les citoyens du monde agricole» ont été transformées en questions écrites. La question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, «le nouveau projet de réforme européenne du secteur du sucre», sera reportée ultérieurement à sa demande.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral se termine à 17 heures 30 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AWEx	Agence wallonne à l'exportation
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
ISOC	Impôt des sociétés
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne
OFI	Office for foreign investors
PIB	Produit intérieur brut
PST	Plan stratégique transversal
SOFINEX	Société de financement des exportations
SOGEPA	Société de gestion de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financements
SRIW	Société régionale d'investissement en Wallonie
ULB	Université libre de Bruxelles